Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Restaurant, veuillez visiter :
bprestaurant.fr/annales-sujets-et-corriges

Estimation des coûts

Session 2014 • Code sujet : **1709 - TE PO 23** • Durée : **3 h 00** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Déboursé horaire moyen d'une équipe de métallerie** (4 questions) — **Page 3**
2. **Chiffrage du lot plomberie, chauffage et VMC** (4 questions) — **Page 6**
3. **Offre de prix pour le voligeage et le bardage zinc à joint debout** (5 questions) — **Page 9**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://bprestaurant.fr/assets/annales/bp-restaurant/U30 - Gestion appliquée/2014/BP Restaurant - U30 - Gestion appliquée - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

1. Déboursé horaire moyen d’une équipe de métallerie

Au sein du service commercial d’une entreprise de métallerie, le candidat détermine le déboursé horaire moyen de l’équipe pour permettre le calcul du déboursé total d’un chantier. Les documents précisent les catégories et effectifs des ouvriers, leurs salaires, primes et indemnités, les charges, les horaires et le temps improductif.

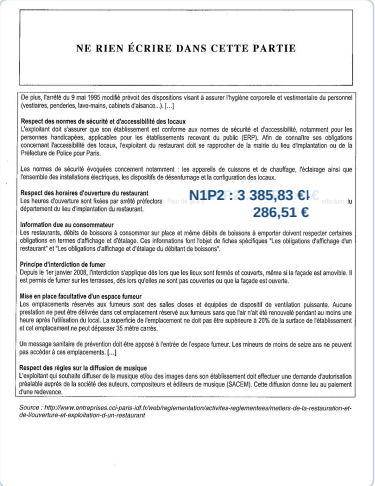
Question 1.1. Calculer le déboursé mensuel de chaque catégorie d’ouvrier de l’équipe, en prenant en compte les éléments de rémunération, les charges, les primes et les indemnités indiqués.

Le salaire de base est égal au coefficient × 7,50 € + partie fixe. Le taux de charges du bâtiment dans le Val-d’Oise est de 79,66 %. Les primes assujetties regroupent la prime de rendement et un mois de salaire de base réparti sur onze mois. Les indemnités comprennent les repas et 36,50 € de transport mensuel.

Catégorie	Salaire + HS	Charges sur salaire	Primes et charges	Indemnités	Déboursé mensuel
N4P2	2 154,44 €	1 716,23 €	1 016,71 €	223,77 €	5 111,15 €
N3P2	1 869,99 €	1 489,63 €	703,12 €	223,77 €	4 286,51 €
N1P2	1 459,12 €	1 162,33 €	540,61 €	223,77 €	3 385,83 €

Les indemnités mensuelles valent 8,65 € × 5 jours × 4,33 semaines + 36,50 € de transport.

Déboursés mensuels complétés


NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

De plus, l'arrêté du 9 mai 1995 modifié prévoit des dispositions visant à assurer l'hygiène corporelle et vestimentaire du personnel (vestiaires, penderies, lave-mains, cabinets d'aisance...). [...]

Respect des normes de sécurité et d'accessibilité des locaux
L'exploitant doit s'assurer que son établissement est conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, applicables pour les établissements recevant du public (ERP). Afin de connaître ses obligations concernant l'accessibilité des locaux, l'exploitant du restaurant doit se rapprocher de la mairie du lieu d'implantation ou de la Préfecture de Police pour Paris.

Les normes de sécurité évoquées concernent notamment : les appareils de cuissons et de chauffage, l'éclairage ainsi que l'ensemble des installations électriques, les dispositifs de désenfumage et la configuration des locaux.

Respect des horaires d'ouverture du restaurant
Les heures d'ouverture sont fixées par arrêté préfectoral [illegible] du département du lieu d'implantation du restaurant.

N1P2 : 3 385,83 €
286,51 €

Information due au consommateur
Les restaurants, débits de boissons à consommer sur place et même débits de boissons à emporter doivent respecter certaines obligations en termes d'affichage et d'étalage. Ces informations font l'objet de fiches spécifiques "Les obligations d'affichage d'un restaurant" et "Les obligations d'affichage et d'étalage du débitant de boissons".

Principe d'interdiction de fumer
Depuis le 1er janvier 2008, l'interdiction s'applique dès lors que les lieux sont fermés et couverts, même si la façade est amovible. Il est permis de fumer sur les terrasses, dès lors qu'elles ne sont pas couvertes ou que la façade est ouverte.

Mise en place facultative d'un espace fumeur
Les emplacements réservés aux fumeurs sont des salles closes et équipées de dispositif de ventilation puissante. Aucune prestation ne peut être délivrée dans cet emplacement réservé aux fumeurs sans que l'air n'ait été renouvelé pendant au moins une heure après l'utilisation du local. La superficie de l'emplacement ne doit pas être supérieure à 20% de la surface de l'établissement et cet emplacement ne peut dépasser 35 mètre carrés.

Un message sanitaire de prévention doit être apposé à l'entrée de l'espace fumeur. Les mineurs de moins de seize ans ne peuvent pas accéder à ces emplacements. [...]

Respect des règles sur la diffusion de musique
L'exploitant qui souhaite diffuser de la musique et/ou des images dans son établissement doit effectuer une demande d'autorisation préalable auprès de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM). Cette diffusion donne lieu au paiement d'une redevance.

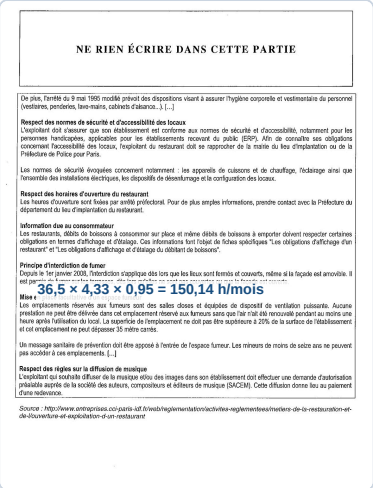
Source : http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/reglementation/activites-reglementees/metiers-de-la-restauration-et-de-louverture-et-exploitation-d-un-restaurant

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> N4P2 : 5 111,15 € ; N3P2 : 4 286,51 € ; N1P2 : 3 385,83 € par mois.

Question 1.2. Déterminer le temps productif mensuel à partir des horaires de l’entreprise et du temps moyen improductif indiqué.

Le temps mensuel de présence vaut 36,5 × 4,33 = 158,045 h. Le temps productif correspond à 95 % de cette durée : 158,045 × 0,95 = 150,14275 h, soit 150,1 h au dixième. Le document réponse demande toutefois d’utiliser 150,2 h pour le calcul du déboursé horaire de la question 1.3.

Temps productif mensuel calculé


NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

36,5 × 4,33 × 0,95 = 150,14 h/mois

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Temps productif calculé : 150,14 h/mois, soit 150,1 h au dixième.

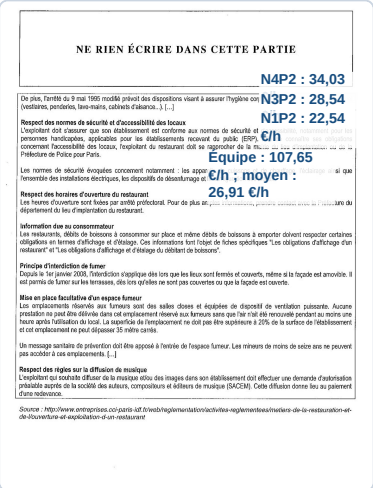
Question 1.3. Établir le déboursé horaire de chaque catégorie, le déboursé horaire de l'équipe et le déboursé horaire d'un ouvrier moyen. Utiliser le temps productif mensuel de 150,2 heures indiqué sur le document réponse.

Le document réponse fixe le temps productif à 150,2 h/mois pour ce calcul. Pour chaque catégorie, on divise le déboursé mensuel par 150,2. Pour l'équipe, on additionne les coûts horaires en tenant compte de l'effectif : un N4P2, un N3P2 et deux N1P2. Le résultat moyen s'obtient en divisant ce total par quatre.

Catégorie	Effectif	Déboursé horaire unitaire
N4P2	1	34,03 €/h
N3P2	1	28,54 €/h
N1P2	2	22,54 €/h

Les arrondis sont effectués au centime après division.

Déboursés horaires complétés


NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

N4P2 : 34,03
N3P2 : 28,54
N1P2 : 22,54 €/h
Équipe : 107,65 €/h ; moyen : 26,91 €/h

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

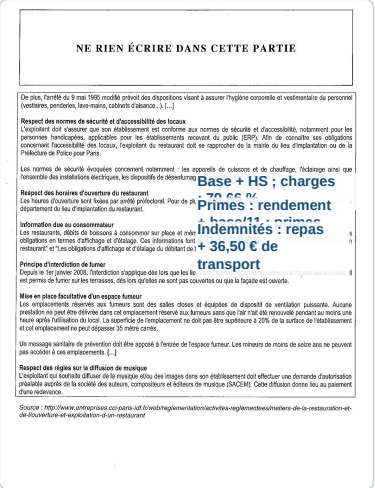
Équipe : 107,65 €/h. Ouvrier moyen : 26,91 €/h.

Question 1.4. Présenter le détail des calculs du déboursé mensuel de chaque catégorie d'ouvrier.

1. Salaires de base : N4P2 = 7,50 × 270 + 20 = 2 045 € ; N3P2 = 7,50 × 230 + 50 = 1 775 € ; N1P2 = 7,50 × 170 + 110 = 1 385 €.
2. HS : N3P2 = 94,99 € ; proratiser selon le salaire de base pour les autres catégories. Ajouter les HS au salaire, puis appliquer 79,66 % de charges.
3. Primes assujetties : rendement + salaire de base / 11 ; appliquer aussi 79,66 % de charges. Ajouter enfin les indemnités : 8,65 € × 5 × 4,33 + 36,50 €.

Le déboursé mensuel est la somme du salaire avec HS, des charges sur salaire, des primes, des charges sur primes et des indemnités.

Détail des calculs du déboursé mensuel



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Déboursé mensuel = salaire avec HS + charges sur salaire + primes chargées + indemnités.

2. Chiffrage du lot plomberie, chauffage et VMC

Pour le lot plomberie, chauffage et VMC du foyer ADSEA, le candidat adapte les références BATIPRIX aux équipements sanitaires représentés sur le schéma de pose. Il calcule les frais de chantier et le coefficient de prix de vente, puis complète la DPGF en utilisant le KPV de 1,31 demandé pour la suite de l'étude.

Question 2.1. À partir du CCTP, de la documentation technique et de BATIPRIX, retrouver les déboursés secs des articles 2.1 « Chauffe-eau », 3 « Appareils sanitaires » et 4 « Robinetterie » du lot plomberie, et indiquer les codes BATIPRIX et les unités correspondants.

Le schéma identifie les équipements à chiffrer. Pour chaque ligne, relever dans BATIPRIX la référence correspondant à la description, puis reporter son unité et son déboursé sec dans DR2.1. Les quantités ci-dessous sont celles à retenir pour la DPGF.

Article	Équipement	Quantité DPGF	Code BATIPRIX, unité et DS
2.1	Chauffe-eau électrique 75 L	1	Référence correspondante DT4
3.1	Lave-mains, vidage et siphon	2	Références correspondantes DT4
3.2	WC handicapé et barre d'appui	1	Références correspondantes DT4
3.3 à 3.5	WC standard, poste d'eau, kitchenette	2, 1, 1	Références correspondantes DT4
4.1 à 4.3	Robinet de puisage, robinets à levier et d'évier	1, 2, 1	Références correspondantes DT4

Les lignes comprenant des accessoires se décomposent selon les postes distincts du tableau DR2.1.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Quantités : chauffe-eau 1, lave-mains 2, WC handicapé 1, WC standard 2, poste d'eau 1, kitchenette 1, robinets : 1, 2 et 1.

Question 2.2. Calculer le montant des frais de chantier, puis exprimer ce montant en pourcentage du déboursé sec.

Les frais de chantier comprennent 3 % du DS, le véhicule de l'entreprise sur 9 jours, son carburant aller-retour, l'assurance proratisée et la location d'un véhicule une journée. Avec les données du sujet, avant location, le total est de 1 623,64 €.

- Frais statistiques : 22 328,95 × 3 % = 669,87 €.
- Véhicule, carburant et assurance : 870,84 + 65,61 + 17,32 = 953,77 €.
- Ajouter le montant de location DT5, noté R : FC = 1 623,64 € + R. Le taux est FC ÷ 22 328,95 × 100.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Frais de chantier : 1 623,64 € + location DT5. Taux sur DS : (1 623,64 € + location DT5) ÷ 22 328,95 × 100.

Question 2.3. Calculer le coefficient de prix de vente (KPV) à partir des renseignements fournis, avec une précision de 0,000001.

Les frais généraux représentent 103 570 € ÷ 944 987 € du chiffre d'affaires ; le bénéfice représente 4,33 % du chiffre d'affaires. Les frais spéciaux valent 3 % du DS. Le coefficient se calcule donc ainsi, en intégrant les frais de chantier déterminés à la question 2.2 :

$$KPV = \frac{1 + FC/22\,328{,}95 + 0{,}03}{1 - 103\,570/944\,987 - 0{,}0433}.$$

Reporter le montant complet des frais de chantier, location comprise, pour obtenir le KPV à six décimales. Pour la suite de l'étude, appliquer le KPV imposé par le sujet, soit 1,31.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> KPV pour la suite de l'étude : 1,31.

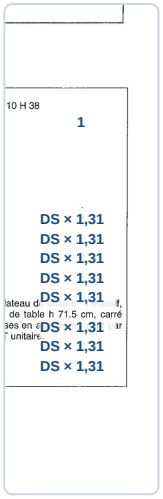
Question 2.4. Compléter la DPGF en renseignant les quantités et les prix de vente. Pour cette partie, utiliser le KPV de 1,31 indiqué dans le sujet.

Le plan donne les quantités des appareils et robinets. Les prix unitaires HT des lignes d'équipements sont obtenus en multipliant leur DS BATIPRIX par 1,31 ; leur montant HT est égal au prix unitaire multiplié par la quantité. Les prix et montants des lignes déjà renseignées sont conservés.

Article DPGF	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT
1.1 Branchement de chantier	1	ens	550,00 €	550,00 €
2.1 Chauffe-eau électrique	1	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 1
2.2 Distribution EF/ECS	1	ens	3 370,25 €	3 370,25 €
2.3 Réseau d'évacuation	1	ens	1 995,22 €	1 995,22 €
3.1 Lave-mains d'angles	2	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 2
3.2 WC handicapé	1	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 1
3.3 WC standard	2	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 2
3.4 Poste d'eau	1	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 1
3.5 Kitchenette sur meuble	1	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 1
4.1 Robinet de puisage	1	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 1
4.2 Robinet à levier	2	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 2
4.3 Robinet évier	1	u	DS BATIPRIX × 1,31	PU × 1

Le total HT, la TVA et le TTC se calculent après report des prix BATIPRIX des équipements.

Quantités et calcul des prix à reporter sur la DPGF



✓ RÉPONSE À RETENIR

Quantités à reporter : 1, 1, 1, 1, 2, 1, 2, 1, 1, 1, 2, 1, dans l’ordre des lignes de la DPGF.

3. Offre de prix pour le voligeage et le bardage zinc à joint debout

Pour le lot couverture, bardage et zinguerie du foyer ADSEA, le candidat établit les sous-détails et prix de vente du voligeage et du bardage zinc à joint debout de la façade est. Il complète ensuite la DPGF en s'appuyant sur les données de matériaux, pertes, remises, transports, main-d'œuvre, prix fournisseurs et coefficients de l'entreprise.

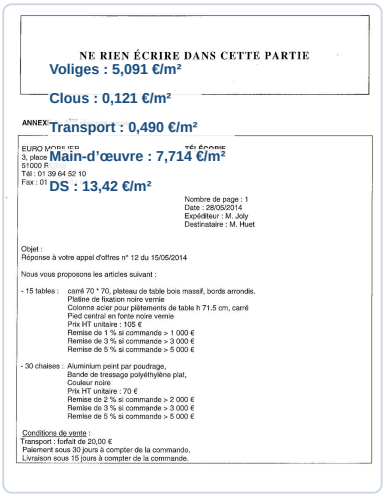
Question 3.1. Calculer le sous-détail de prix en valeur déboursé sec d'un mètre carré de voligeage correspondant à l'article 2.1 du CCTP.

Pour 1 m², les 5,71 m de voliges et les clous sont majorés de 8 % de pertes. La volige retenue mesure 2,50 m. La remise de 20 % s'applique aux matériaux ; le transport forfaitaire de 25 € est réparti sur les 51 m² de bardage. La main-d'œuvre est calculée sur la longueur de volige posée.

Poste	Calcul par m²	DS (€)
Voliges	5,71 × 1,08 × 2,58 ÷ 2,50 × 0,80	5,091
Clous	5,71 × 1,08 × 0,010 × 2,45 × 0,80	0,121
Transport	25 ÷ 51	0,490
Main-d'œuvre	5,71 × 0,05 × 27,02	7,714

Le déboursé sec est la somme de ces quatre postes.

DR3.1, sous-détail du voligeage


NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Voliges : 5,091 €/m²

Clous : 0,121 €/m²

ANNEX Transport : 0,490 €/m²

EURO MOBILIER Main-d'œuvre : 7,714 €/m²

3, place
51000 R
Tél : 01 39 64 52 10
Fax : 01 DS : 13,42 €/m²

Nombre de page : 1
Date : 28/05/2014
Expéditeur : M. Joly
Destinataire : M. Huet

Objet :
Réponse à votre appel d'offres n° 12 du 15/05/2014

Nous vous proposons les articles suivant :

- 15 tables : carré 70 * 70, plateau de table bois massif, bords arrondis.
Piètine de fixation noire vernie
Colonne acier pour piètements de table h 71.5 cm, carré
Pied central en fonte noire vernie
Prix HT unitaire : 105 €
Remise de 1 % si commande > 1 000 €
Remise de 3 % si commande > 3 000 €
Remise de 5 % si commande > 5 000 €

- 30 chaises : Aluminium peint par poudrage,
Bande de tressage polyéthylène plat,
Couleur noire
Prix HT unitaire : 70 €
Remise de 2 % si commande > 2 000 €
Remise de 3 % si commande > 3 000 €
Remise de 5 % si commande > 5 000 €

Conditions de vente :
Transport : forfait de 20,00 €
Paiement sous 30 jours à compter de la commande.
Livraison sous 15 jours à compter de la commande.

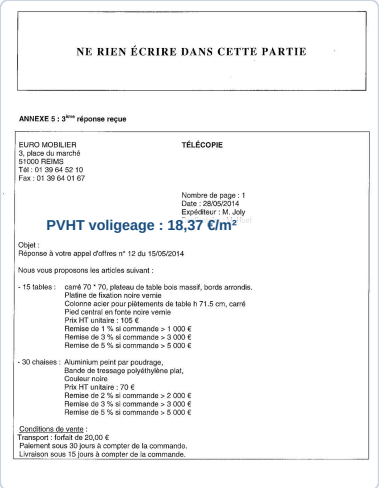
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> DS du voligeage : 13,42 €/m².

Question 3.2. Calculer le prix de vente hors taxes d'un mètre carré de voligeage.

Le prix de vente HT s'obtient en appliquant successivement les coefficients DS vers CR et CR vers PV au déboursé sec non arrondi de la question 3.1. Le résultat est arrondi au centime pour son report dans la DPGF.

Calcul : 13,4165854384 × 1,23489 × 1,10856.

DR3.1, prix de vente du voligeage



NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 5 : 3ème réponse reçue

EURO MOBILIER
3, place du marché
51000 REIMS
Tél : 01 39 64 52 10
Fax : 01 39 64 01 67

TÉLÉCOPIE

Nombre de page : 1
Date : 28/05/2014
Expéditeur : M. Joly

PVHT voligeage : 18,37 €/m²

Objet :
Réponse à votre appel d'offres n° 12 du 15/05/2014

Nous vous proposons les articles suivant :

- 15 tables : carré 70 * 70, plateau de table bois massif, bords arrondis.
Platine de fixation noire vernie
Colonne acier pour piètements de table h 71.5 cm, carré
Pied central en fonte noire vernie
Prix HT unitaire : 105 €
Remise de 1 % si commande > 1 000 €
Remise de 3 % si commande > 3 000 €
Remise de 5 % si commande > 5 000 €

- 30 chaises : Aluminium peint par poudrage,
Bande de tressage polyéthylène plat,
Couleur noire
Prix HT unitaire : 70 €
Remise de 2 % si commande > 2 000 €
Remise de 3 % si commande > 3 000 €
Remise de 5 % si commande > 5 000 €

Conditions de vente :
Transport : forfait de 20,00 €
Paiement sous 30 jours à compter de la commande.
Livraison sous 15 jours à compter de la commande.

✓ RÉPONSE À RETENIR

PVHT du voligeage : 18,37 €/m².

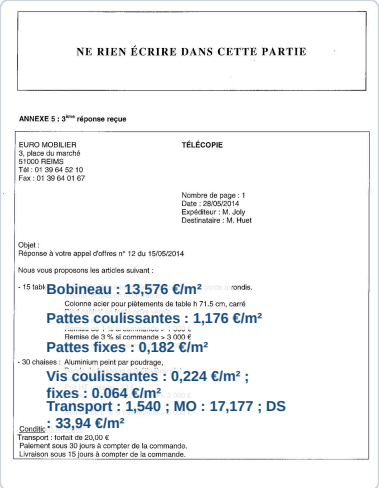
Question 3.3. Établir le sous-détail en valeur déboursé sec d'un mètre carré de bardage zinc à joint debout en partie courante de la façade est. Calculer les quantités de matériaux par mètre carré, les coûts rendus chantier, le temps unitaire et le déboursé sec, en tenant compte des pertes et frais de transport indiqués.

Le bobineau naturel de 0,65 mm et 650 mm mesure 31 m, soit 20,15 m². Les bobines ont 9 % de pertes ; les accessoires, 5 %. La remise de 20 % s'applique aux matériaux. Le temps est la moyenne pondérée des chantiers en largeur 0,65 m. Pour illustrer les fixations, le tableau prend 4 pattes coulissantes, 1 patte fixe, 8 vis coulissantes et 2 vis fixes par m² avant pertes.

Poste	Calcul par m²	Coût (€)
Bobineau	313,71 ÷ 20,15 × 1,09 × 0,80	13,576
Pattes coulissantes	4 × 1,05 × 35 ÷ 100 × 0,80	1,176
Pattes fixes	1 × 1,05 × 21,70 ÷ 100 × 0,80	0,182
Vis coulissantes	8 × 1,05 × 33,40 ÷ 1 000 × 0,80	0,224
Vis fixes	2 × 1,05 × 38,15 ÷ 1 000 × 0,80	0,064
Transport	Tarif au m²	1,540
Main-d'œuvre	815 ÷ 1 282 × 27,02	17,177

Avec ces quantités illustratives, le DS est 33,94 €/m². Remplacer les quantités de fixations par celles du détail de pose pour le chantier concerné.

DR3.1, sous-détail du bardage zinc, exemple de fixations



NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 5 : 3ème réponse reçue

EURO MOBILIER
3, place du marché
51000 REIMS
Tél : 01 39 64 52 10
Fax : 01 39 64 01 67

TÉLÉCOPIE

Nombre de page : 1
Date : 28/05/2014
Expéditeur : M. Joly
Destinataire : M. Huet

Objet :
Réponse à votre appel d'offres n° 12 du 15/05/2014

Nous vous proposons les articles suivant :

- 15 tabl **Bobineau : 13,576 €/m²** rondis.
Colonne acier pour piètements de table h 71,5 cm, carré
Pattes coulissantes : 1,176 €/m²
Remise de 3 % si commande > 3 000 €
Pattes fixes : 0,182 €/m²
- 30 chaises : Aluminium peint par poudrage,
Vis coulissantes : 0,224 €/m² ;
fixes : 0.064 €/m²
Transport : 1,540 ; MO : 17,177 ; DS
: 33,94 €/m²

Conditic
Transport : forfait de 20,00 €
Paiement sous 30 jours à compter de la commande.
Livraison sous 15 jours à compter de la commande.

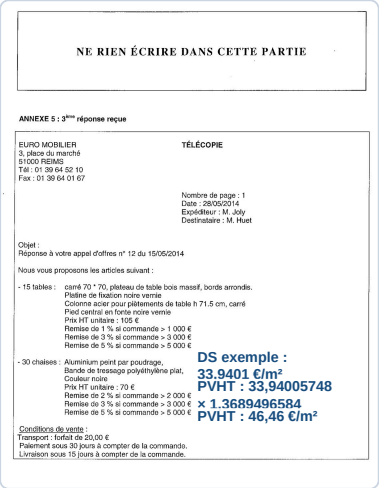
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Exemple de répartition des fixations indiqué ci-dessus : DS du bardage zinc : 33,94 €/m².

Question 3.4. Calculer le prix de vente hors taxes d'un mètre carré de bardage zinc à joint debout.

Le prix de vente HT s'obtient en appliquant au DS complet le coefficient global de l'entreprise : 1,23489 × 1,10856. Avec l'exemple de répartition des fixations de la question 3.3, le calcul utilise le DS non arrondi de 33,94005748 €/m².

Pour une autre répartition des fixations, recalculer le DS puis lui appliquer le même coefficient global.

DR3.1, prix de vente du bardage zinc



NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 5 : 3ème réponse reçue

EURO MOBILIER
3, place du marché
51000 REIMS
Tél : 01 39 64 52 10
Fax : 01 39 64 01 67

TÉLÉCOPIE

Nombre de page : 1
Date : 28/05/2014
Expéditeur : M. Joly
Destinataire : M. Huet

Objet :
Réponse à votre appel d'offres n° 12 du 15/05/2014

Nous vous proposons les articles suivant :

- 15 tables : carré 70 * 70, plateau de table bois massif, bords arrondis.
Platine de fixation noire vernie
Colonne acier pour piètements de table h 71,5 cm, carré
Pied central en fonte noire vernie
Prix HT unitaire : 105 €
Remise de 1 % si commande > 1 000 €
Remise de 3 % si commande > 3 000 €
Remise de 5 % si commande > 5 000 €
- 30 chaises : Aluminium peint par poudrage,
Bande de tressage polyéthylène plat,
Couleur noire
Prix HT unitaire : 70 €
Remise de 2 % si commande > 2 000 €
Remise de 3 % si commande > 3 000 €
Remise de 5 % si commande > 5 000 €

DS exemple :
33,9401 €/m²
PVHT : 33,94005748
× 1,3689496584
PVHT : 46,46 €/m²

Conditions de vente :
Transport : forfait de 20,00 €
Paiement sous 30 jours à compter de la commande.
Livraison sous 15 jours à compter de la commande.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> PVHT du bardage zinc, avec l'exemple de fixations : 46,46 €/m².

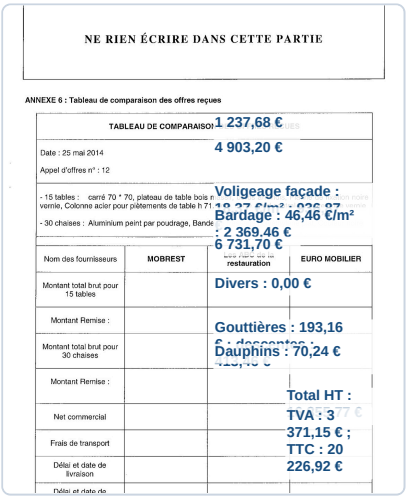
Question 3.5. Compléter la DPGF du lot 5, en renseignant les prix unitaires et montants HT, puis les totaux HT et TTC et la TVA à 20 %.

Les montants HT sont les produits des prix unitaires par les quantités. Pour les deux articles de façade calculés précédemment, l'exemple de fixations donne 46,46 €/m² pour le bardage. Le total ci-dessous reprend donc ce prix unitaire arrondi au centime et les montants des autres lignes de la DPGF.

Article	PU HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Voligeage couverture	17,19	72 m²	1 237,68
Couverture zinc	68,10	72 m²	4 903,20
Voligeage façade	18,37	51 m²	936,87
Bardage zinc à joint debout	46,46	51 m²	2 369,46
Façade profil à emboîtement	70,86	95 m²	6 731,70
Divers zinguerie	0	0	0,00
Gouttières zinc	17,56	11 ml	193,16
Descente EP	22,97	18 ml	413,46
Dauphins fonte	17,56	4 u	70,24

Les totaux correspondent à l'exemple de quantités de fixations précisé pour le bardage.

DR3.2, DPGF complétée selon l'exemple de fixations


NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 6 : Tableau de comparaison des offres reçues

TABLEAU DE COMPARAISON

Date : 25 mai 2014

Appel d'offres n° : 12

- 15 tables : carré 70 * 70, plateau de table bois
vernie, Colonne acier pour piétements de table h 71
- 30 chaises : Aluminium peint par poudrage, Bandc

Nom des fournisseurs	MOBREST	restauration	EURO MOBILIER
Montant total brut pour 15 tables			
Montant Remise :			
Montant total brut pour 30 chaises			
Montant Remise :			
Net commercial			
Frais de transport			
Délai et date de livraison			
Délai et date de			

1 237,68 €

4 903,20 €

Voligeage façade :

Bardage : 46,46 €/m²

: 2 369,46 €

6 731,70 €

Divers : 0,00 €

Gouttières : 193,16

Dauphins : 70,24 €

Total HT :

TVA : 3

371,15 € ;

TTC : 20

226,92 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Total HT : 16 855,77 € ; TVA à 20 % : 3 371,15 € ; total TTC : 20 226,92 €.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E23 d'estimation des coûts du Bac professionnel Technicien d'études du bâtiment, option A Études et économie, correspond à la session 2017, code 1709 - TE PO 23. En trois heures, coefficient 2, le candidat chiffre des travaux du foyer ADSEA : déboursé horaire d'équipe, lot plomberie, voligeage et bardage zinc. Il établit des prix de vente et complète des DPGF.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le déboursé horaire d'une catégorie se calcule en divisant son déboursé sec mensuel par le temps productif mensuel.
- Le déboursé horaire moyen de l'équipe tient compte du nombre d'ouvriers de chaque catégorie.
- Le prix de vente se calcule à partir du déboursé sec et des coefficients de transformation indiqués dans le sujet.
- Un sous-détail de bardage intègre quantités, pertes, prix fournisseurs, transports et main-d'œuvre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les primes assujetties aux charges des indemnités non assujetties et appliquer le traitement correspondant.
- Calculer le temps productif à partir du temps de présence et du taux de temps improductif indiqué.
- Vérifier les références BATIPRIX et faire correspondre les équipements au schéma, à la documentation et aux unités.
- Contrôler les unités, les reports dans les DPGF et les totaux HT, la TVA et TTC.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer le temps productif mensuel ?

Établissez le temps mensuel de présence à partir de l'horaire hebdomadaire et du nombre de semaines par mois. Déduisez la part improductive indiquée pour obtenir le temps productif.

Q : Comment intégrer les pertes dans le sous-détail du bardage ?

Calculez la quantité théorique nécessaire par mètre carré, puis majorez-la du taux de pertes propre au matériau. Appliquez le prix unitaire fournisseur et intégrez les frais de transport prévus.

Q : Comment répartir les trois heures de l'épreuve ?

Le sujet conseille une heure pour chacune des trois études : déboursé horaire, plomberie et offre de prix du lot couverture-bardage. Gardez du temps pour vérifier calculs, unités, reports et totaux des DPGF.

Q : Quels critères de notation sont explicitement exigés ?

Le sujet exige des déboursés et sous-détails exacts, des calculs détaillés ou présentés en tableaux selon la tâche, le KPV à la précision demandée et des DPGF complétées en totalité. Les références et unités doivent être cohérentes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bprestaurant.fr/assets/annales/bp-restaurant/U30 - Gestion appliquée/2014/BP Restaurant - U30 - Gestion appliquée - Session 2014 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Restaurant : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.